

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ST PIERRE DE LA REUNION - 9742 - Actes
des sociétés (A) - Dépôt le 04/11/2024 - 4347 - 2013 B 00570 - 794 821 496 - A NOEL
EXPERTISE COMPTABLE

A NOEL Expertise Comptable (ANEC)

72 Rue des Poinsettias,

97430, Le Tampon

Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés
de Saint Pierre de La Réunion

Sous le numéro : 794 821 496

Rapport du commissaire à la Transformation
sur la transformation de la société en société par actions simplifiée

Aux associés,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision des associés, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

Au niveau de l'activité globale, les comptes arrêtés au 31 décembre 2023 établis par votre Expert-Comptable, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, font apparaître :

- Un chiffre d'affaires de 179 K€, contre 151 K€ par rapport à l'exercice précédent ;
- Un résultat net comptable de 164 K€, contre un résultat net de 21 K€ sur l'exercice comptable précédent ;
- Des capitaux propres de 597 K€ (y compris le résultat de l'exercice comptable 2023).

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Compte tenu de la situation financière arrêtée au 31 décembre 2023, nous sommes d'avis que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Saint Denis, le 13 septembre 2024

VALENTIS CONSEIL & AUDIT

A handwritten signature in dark ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized, elongated shape.

Gilles HOARAU
Commissaire à la Transformation